



CITÉS INTERCULTURELLES : GOUVERNANCE ET POLITIQUES POUR DES COMMUNAUTÉS PLURIELLES

Un programme du Conseil de l'Europe

INDEX DES CITÉS INTERCULTURELLES 2019 – GUIDE METHODOLOGIQUE

1. OBJECTIFS

Intégration interculturelle

La plupart des villes ont une population plurielle, composée de personnes qui diffèrent par leur(s) nationalité(s), leurs origines, leur(s) langue(s), leur religion/leurs croyances, leur orientation sexuelle ou leur âge. L'intégration interculturelle est une approche politique qui invite les citoyens à considérer cette diversité comme une ressource, plutôt que comme un problème, et à accepter le fait que toutes les cultures évoluent au contact des autres cultures dans l'espace public. Dans une ville interculturelle, les dirigeants défendent publiquement le respect de la diversité et l'identité plurielle de la ville. Celle-ci lutte activement contre les préjugés et la discrimination ; elle veille aussi à l'égalité des chances pour tous en adaptant ses structures de gouvernance, ses institutions et les services qu'elle propose aux besoins d'une population marquée par la diversité, sans compromettre les principes des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit. En partenariat avec les entreprises, la société civile et les agents publics, les villes interculturelles mettent au point un éventail de politiques et de mesures visant à encourager la mixité et l'interaction par-delà les différences culturelles, de genre, d'âge ou autres et à favoriser la participation de tous les habitants à la vie sociale et aux décisions qui concernent leur vie quotidienne. Cette approche permet d'instaurer un niveau élevé de confiance et de cohésion sociale qui contribue à prévenir les conflits et la violence, renforce l'efficacité des politiques et rend la ville attirante, tant aux yeux des particuliers que de ce ceux des investisseurs.

Objectifs

Lorsqu'une ville adopte l'approche interculturelle de la diversité, elle est amenée à dresser le bilan de ses réalisations et des défis qu'elle rencontre, les résultats de cet exercice servant de point de départ à l'élaboration de sa stratégie interculturelle. Pour rester motivée et adapter ses efforts, elle devra ensuite évaluer les progrès réalisés au fil du temps et tenter de tirer un enseignement de l'expérience concrète d'autres villes dans ce domaine.

L'Index des Cités interculturelles (Index ICC) contribue à la réalisation de ces différents objectifs. Si une ville répond au questionnaire de l'Index de façon cohérente et régulière sur une période donnée, elle sera en mesure de distinguer les évolutions positives ou négatives par rapport aux principaux indicateurs et, par conséquent, de porter un jugement beaucoup plus éclairé sur l'impact à long terme de ses politiques et de son investissement.

Le questionnaire de l'Index ICC vise à révéler les efforts fournis par les villes pour encourager la participation et l'interaction interculturelles (élaboration de politiques), et non à évaluer l'efficacité de ces efforts (impact/résultats des politiques) – un exercice pour lequel d'autres méthodes de mesure sont nécessaires.

Ainsi, l'Index ICC est un outil de comparaison des performances qui permet aux villes :

- d'engager au sein de l'administration locale une discussion sur ce qu'implique l'intégration interculturelle concrètement ;
- de sensibiliser à la nécessité de travailler horizontalement entre les différents départements et services qui participent à la mise en œuvre de l'agenda interculturel ;
- d'effectuer un examen approfondi des divers domaines de gouvernance ou domaines politiques qui contribuent à l'intégration interculturelle ;
- de voir où se situe la ville dans les différents domaines de gouvernance / domaines politiques qui favorisent l'intégration interculturelle ;
- d'identifier leurs points forts et leurs points faibles, ainsi que les domaines de gouvernance/domaines politiques sur lesquels concentrer les efforts à l'avenir ;
- de comparer leurs résultats à ceux d'autres villes, à ceux de villes présentant des caractéristiques similaires ou au score moyen obtenu par les autres Cités interculturelles ;
- d'identifier les bonnes pratiques adoptées par d'autres villes pour mettre en œuvre l'intégration interculturelle, et de tirer un enseignement de leur expérience ;
- de coopérer au sein de réseaux nationaux de villes interculturelles ou de communautés d'apprentissage internationales de villes qui se concentrent sur des questions ou préoccupations spécifiques ;
- d'évaluer les progrès réalisés dans le temps et de communiquer au sujet des résultats obtenus et des difficultés rencontrées ;
- de tester différentes hypothèses sur le lien entre la politique interculturelle et des résultats politiques spécifiques, tels que la performance économique, la confiance dans les institutions publiques, la qualité de vie et le sentiment de sécurité.

Portée

L'intégration interculturelle n'est pas une science, mais une approche politique impliquant un ensemble de principes et une façon de penser spécifique. L'Index ICC n'a donc pas été conçu comme un outil scientifique. Néanmoins, il se veut aussi méthodique et rigoureux que possible. Les données quantitatives et résultats comparatifs qu'il génère n'ont qu'une valeur indicative. De fait, il est impossible de réduire l'interculturalité à quelques mesures, ou d'établir des liens directs de cause à effet entre des politiques et des résultats dans un domaine si complexe. En outre, il serait irréaliste de considérer tels quels les résultats comparatifs de l'analyse au vu de l'importance des différences entre les villes participantes en termes d'évolution historique, de type et de niveau de diversité, de modèle de gouvernance, de degré d'autonomie locale et de développement économique. Mais, bien qu'il soit manifestement difficile de saisir l'essence de l'interculturalité d'une ville, l'Index ICC a été conçu de sorte à refléter au mieux le caractère unique de l'environnement culturel de chacune des villes participantes afin de mieux comprendre ses avantages et ses besoins, et à permettre une évaluation régulière et aussi précise que possible de ses réalisations. Ainsi, cet outil a vocation à mettre en évidence quelques faits et phénomènes communs qui suggèrent le niveau d'interculturalité d'une ville et à permettre de comparer des villes entre elles, soit sur un plan général, soit dans des domaines politiques spécifiques. L'Index ICC devrait donc être utilisé essentiellement pour encourager une réflexion plus approfondie, stimuler l'apprentissage mutuel et suggérer des pistes d'amélioration pour l'avenir.

2. CONCEPTION

Questions

Les données sont collectées à l'aide d'un questionnaire comprenant 90 questions portant sur :

- l'environnement et la situation démographique de la ville (questions 1 et 2) ;
- les politiques, structures et mesures interculturelles (questions 3 à 12) ;
- les domaines de gouvernance/domaines politiques qui contribuent à l'intégration interculturelle (questions 13 à 86) ;
- des aspects complémentaires (informations supplémentaires que les villes peuvent souhaiter donner - questions 87 à 90).

Chaque domaine politique est brièvement décrit depuis une perspective interculturelle. Pour aider les répondants à identifier les politiques ou mesures mises en œuvre dans leur ville, certaines questions sont illustrées par des exemples tirés, pour la plupart, de l'expérience des villes participant au programme des Cités interculturelles.

Questions et indicateurs

L'analyse effectuée dans le cadre de l'Index ICC est menée à partir des réponses à 86 questions (questions 3 à 86), regroupées sous 12 indicateurs. Les questions et indicateurs retenus aux fins du questionnaire sont le fruit d'un compromis entre la nécessité de limiter la portée du questionnaire, d'une part, et celle de refléter adéquatement toute la complexité du sujet, d'autre part. Ils ont été sélectionnés sur la base de l'importance de la question concernée, de l'accessibilité des données pertinentes et de la clarté du message que les résultats pourraient véhiculer. L'un des douze indicateurs (intitulé « les politiques de la ville par le prisme interculturel », ou simplement « prisme interculturel ») est un indicateur composite, qui se divise en six sous-indicateurs.

1. Engagement	
2. Prisme Interculturel	<i>Éducation</i>
3. Médiation et règlement des conflits	<i>Quartiers</i>
4. Langue	<i>Services publics</i>
5. Médias et communication	<i>Monde de l'entreprise et le marché du travail</i>
6. Optique internationale	<i>Vie culturelle et sociale</i>
7. Veille et compétences interculturelles	<i>Espace public</i>
8. Accueil des nouveaux arrivants	
9. <i>Leadership</i> et citoyenneté	
10. Lutte contre la discrimination	
11. Participation	
12. Interaction	

3. ANALYSE

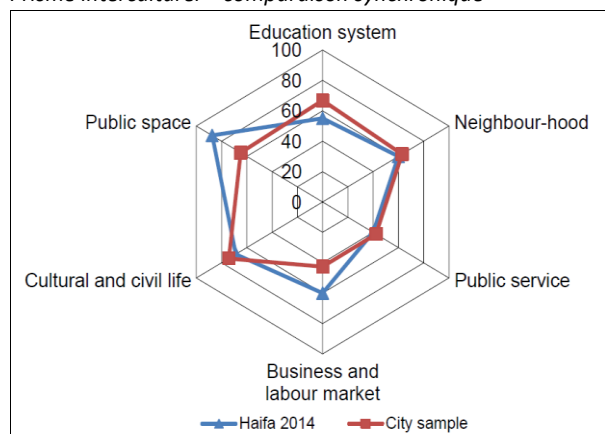
Une fois le questionnaire dûment rempli, les données sont vérifiées et traitées par *BAK Economics*, un institut de recherche suisse spécialisé dans l'évaluation de l'efficacité des politiques régionales et locales. Les questions sont pondérées en fonction de leur importance relative. Pour chaque indicateur ou sous-indicateur, les villes participantes peuvent obtenir un maximum de 100 points.

Les données font aussi l'objet d'une analyse politique, qui donne lieu à un rapport établi par des experts du Conseil de l'Europe. Ce document contient :

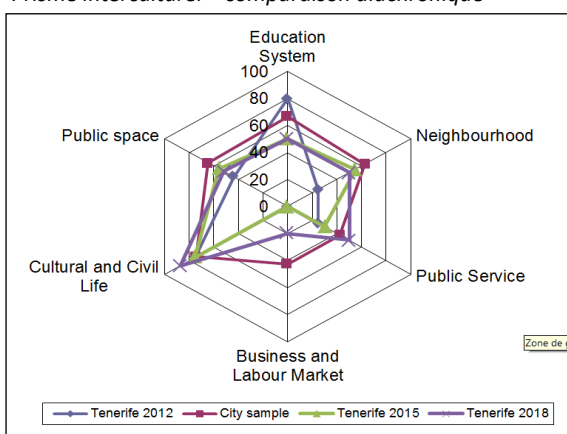
- les résultats de la ville examinée dans les différents domaines politiques/de gouvernance ;
- des graphiques qui illustrent visuellement les scores obtenus par la ville pour chacun des indicateurs et montrent comment elle se situe par rapport à la moyenne des villes ou à un groupe de villes présentant des caractéristiques similaires ;
- des informations sur les bonnes pratiques de la ville qui pourraient inspirer d'autres villes ;
- des recommandations fondées sur des exemples de bonnes pratiques issus d'autres villes que la ville concernée pourrait envisager de mettre en œuvre pour améliorer ses résultats dans un ou plusieurs domaines politiques/de gouvernance.

Les données chiffrées fournies par les villes sont aussi utilisées pour établir les « graphiques interactifs de l'Index ICC », accessibles à l'adresse suivante : <https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/interactive-charts>. Il s'agit d'un outil permettant aux internautes de comparer les résultats des plus de 80 villes ayant répondu au questionnaire. Différents filtres sont proposés ; ceux-ci permettent, par exemple, de comparer deux villes, des villes du même pays, des villes qui ont répondu au questionnaire la même année, des villes ayant le même nombre d'habitants ou une population présentant une composition similaire, etc. Ces graphiques interactifs offrent également la possibilité d'identifier d'autres villes ayant obtenu un score plus élevé pour un indicateur ou un sous-indicateur spécifique, et, ainsi, d'apprendre de leur expérience.

Prisme interculturel – comparaison synchronique



Prisme interculturel – comparaison diachronique



Légende	
Education system	Système éducatif
Neighbourhood	Quartiers
Public service	Services publics
Business and labour market	Monde de l'entreprise et marché du travail
Cultural and civil life	Vie culturelle et civile
Public space	Espace public
City sample	Moyenne pondérée de l'échantillon

Le processus de traitement des données dure deux à trois mois.

4. EXIGENCES TECHNIQUES

Langue

Les réponses au questionnaire doivent être rédigées dans l'une des deux langues officielles du Conseil de l'Europe (soit en anglais ou en français). Elles peuvent également être rédigées dans d'autres langues sous réserve d'un accord préalable.

Précision

Pour générer des données utiles permettant de comparer des villes entre elles, il est fondamental que les répondants :

- répondent à toutes les questions ;
- soient aussi précis que possible dans leurs réponses ;
- aient recours à des extrapolations ou à des estimations émanant de sources extérieures (universités, autres niveaux de gouvernement, ONG, etc.) s'il n'existe pas de données officielles.

Questions à choix multiple

Les questions 3 à 86 sont des questions à choix multiple.

Les répondants sont invités à cocher la case appropriée dans la colonne de droite.

Sauf indication contraire, ils ne peuvent choisir qu'une seule réponse par question.

Éléments de preuve

La plupart des réponses doivent être fondées sur des données probantes et ne pourront être validées que si elles sont confirmées par des exemples, des détails, des explications, ou des références ou documents pertinents.

Informations complémentaires

Lorsque des exemples, des précisions, des détails ou des explications sont demandés, les répondants sont invités à donner une réponse synthétique, en veillant à ne pas dépasser le nombre de caractères autorisé pour chaque question.

S'ils se contentent de joindre un document ou de fournir un lien (URL) sans expliquer leur rapport avec la question, la réponse ne sera pas validée.

Examen périodique

Pour pouvoir suivre leurs progrès, il est conseillé aux villes de se soumettre au processus d'évaluation de l'Index tous les deux à trois ans.

5. COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE

Recherche préalable d'informations

La réponse au questionnaire exige de recueillir des documents et d'autres ressources auprès de divers départements/services municipaux et sources extérieures. Cet exercice peut prendre un certain temps, en particulier si les informations pertinentes n'ont pas été systématiquement collectées au préalable. Aussi les répondants sont-ils invités, avant de soumettre le questionnaire, à

s'assurer qu'ils ont consulté toutes les sources internes et externes nécessaires pour pouvoir répondre aux questions 3 à 86.

Processus

Pour répondre au questionnaire, il est recommandé de suivre le processus suivant :

- un groupe de travail constitué de hauts représentants de divers services municipaux, présidé par le maire, un de ses adjoints ou un autre responsable est créé pour superviser le processus de collecte de données ;
- une personne (un responsable de projet) est désignée pour assurer la coordination de la collecte de données et la liaison avec le maire ou son adjoint, le Conseil de l'Europe et, le cas échéant, le coordinateur du réseau national des Cités interculturelles ;
- le responsable de projet établit une liste des départements/services municipaux et des organisations extérieures susceptibles de détenir des informations sur les divers domaines politiques abordés dans le questionnaire ;
- le maire ou l'un de ses délégués demande aux départements/services municipaux de fournir ou, si nécessaire, de produire les informations nécessaires aux fins du questionnaire ;
- le responsable de projet remplit le questionnaire conformément aux informations transmises par les départements/services municipaux et les organisations extérieures en veillant à respecter les exigences techniques spécifiées à la section 4 du présent document ;
- une fois le questionnaire rempli, le responsable de projet le soumet à l'approbation du groupe de travail et/ou du maire ou de son adjoint ;
- il envoie ensuite le questionnaire et les pièces jointes par courrier électronique au Conseil de l'Europe ;
- le groupe de travail examine le rapport de l'Index ICC établi par le Conseil de l'Europe et propose des moyens d'améliorer le score de la ville.

6. CHANGEMENTS PAR RAPPORT À LA VERSION PRECEDENTE DU QUESTIONNAIRE

Les dix indicateurs utilisés dans la version précédente du questionnaire ont été conservés afin que les villes puissent comparer leurs nouveaux et leurs anciens résultats.

En novembre 2017, les villes participant au programme des Cités interculturelles ont adopté un [nouveau paradigme d'intégration interculturelle](#) qui définit l'égalité, la diversité et l'interaction comme les trois principes directeurs en matière d'intégration interculturelle. Ce nouveau paradigme souligne également la nécessité d'examiner l'élaboration de politiques interculturelles non seulement sous l'angle de la nationalité ou des origines nationales ou ethniques, mais aussi de la langue, de la religion et de l'orientation sexuelle. Par ailleurs, deux indicateurs ont été ajoutés (*participation* et *interaction*), et certaines questions ont été reformulées pour refléter le nouvel accent mis sur l'intersectionnalité.

Le questionnaire révisé tient également compte de la recommandation émise par le *Migration Policy Group* dans une [étude de 2018](#) concernant les 14 « questions fondamentales » du questionnaire de l'Index ICC qui peuvent constituer des indicateurs efficaces pour évaluer et améliorer les politiques interculturelles existantes (à savoir les questions 4, 6, 8, 9, 11, 30, 31, 33, 34, 40, 42, 59, 67 et 72).

7. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

<https://www.coe.int/fr/web/interculturalcities/about-the-index>

Pour toute question concernant la manière de répondre au questionnaire, veuillez contacter le coordinateur du réseau des Cités Interculturelles de votre pays ou le Conseil de l'Europe.